



LES 111 DES ARTS LILLE
Association loi 1901

*Chers Artistes, partagez avec nous
l'aventure des 111 des Arts !*

DOSSIER DE CANDIDATURE Mars 2020 / Lille

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'association « Les 111 des Arts de Lille » a décidé d'organiser la deuxième édition de l'exposition-rencontre-vente d'œuvres d'art au profit des enfants et adolescents malades du Cancer, à la Salle du Gymnase-Lille **en Mars 2020 !**

Chaque ville réunit les œuvres de 111 artistes régionaux, contemporains vivants, de toutes générations, nationalités, notoriété, tendances et techniques.

Les artistes, sélectionnés par un jury, doivent exposer au minimum 11 œuvres d'un format défini, identique pour tous, de 20 cm x 20 cm.

LES OBJECTIFS

- Soutenir, par des dons issus des recettes de la vente, les enfants atteints de cancers en général et de leucémies en particulier, leurs familles et les équipes hospitalières qui les soignent, en améliorant les conditions d'hospitalisation dans les services d'oncologie pédiatrique et en favorisant surtout la recherche sur ces maladies de l'enfant.
- Créer des événements et des rencontres conviviales variés entre les artistes de la métropole et mettre en valeur leur belle générosité au profit d'une grande œuvre caritative.
- les faire mieux connaître d'un public populaire d'horizons variés, permettre à chacun, petits et grands, de découvrir différents styles de peinture ou de photographie et d'affiner son œil artistique !
- La part belle sera aussi faite aux artistes amateurs, membres de l'association, en leurs apportant des occasions et les aides nécessaires pour faire connaître leur création et la diffuser.

RÈGLEMENT



NOMBRE DE PARTICIPANTS

Il est de 111 artistes.

SÉLECTION DES ARTISTES

Tous les dossiers sont examinés par un jury indépendant regroupant des personnalités, de divers horizons, du monde de l'art.

PART REVENANT AUX ARTISTES

Chaque œuvre est vendue 111 € (cadre compris). Sur ce montant, 48 € sont reversés à l'artiste, s'il le désire, au titre de défraiement.

QUANTITÉ

Chaque artiste sélectionné s'engagera à remettre, avant le début de l'exposition-vente, un minimum de 9 œuvres, en plus des 2 adressées dans le dossier de candidature.

Il lui est aussi possible d'en prévoir davantage, à éventuellement livrer pendant l'exposition, dans le cas où il voudrait rebondir sur son succès !

Ces œuvres devront être semblables dans leur style et leur technique aux œuvres soumises au jury.

L'artiste pourra apposer sa signature au dos de l'œuvre, s'il la juge trop envahissante en façade compte tenu du format réduit.

RÈGLEMENT DES VENTES

Après comptage des tableaux invendus, chaque artiste recevra un chèque correspondant à ses ventes, déduction faite des frais postaux en cas de renvoi des œuvres invendues.



Pour chaque DOSSIER 2020 :

- 1- **2 exemplaires de la fiche de candidature** ci-jointe page 4, **écrites en lettres capitales**, dont l'une est collée sur la couverture du dossier et la deuxième mise dans le dossier.
- 2- **2 œuvres originales de format 20 x 20 cm**, sans marge supplémentaire (sauf gravure et monotype) et présentés avec un support **RIGIDE** plat et léger. (en vue d'une accroche dans les cadres avec des pastilles velcro)
- 3- Inscrivez clairement **au dos des œuvres votre nom, la date** et un titre si vous le souhaitez. Si vous utilisez des châssis, ils ne devront pas dépasser 1,5cm d'épaisseur. Vos œuvres doivent être représentatives de celles que vous proposerez par la suite en cas de sélection. Les aquarelles, pastels et œuvres fragiles doivent être protégés.
- 4- Vos dossiers seront **conservés jusqu'à la fin de la manifestation**. Par contre, en cas de non sélection, ils vous seront retournés dans les meilleurs délais.
- 5- **1 CV** actualisé sur une page maximum, en précisant la démarche artistique et en insistant sur la(les) technique(s) utilisée(s). L'information est portée à la connaissance du jury.
- 6- **Un chèque d'adhésion annuelle de 20 €**, libellé à l'ordre de l'association. Elle donne droit à une déduction fiscale de 66% article 200-5 du CGI : soit **6,80 €** après déduction fiscale. Le chèque est restitué en cas de non sélection.
- 7- **Une enveloppe** prenant en compte la fragilité des œuvres et **suffisamment affranchie** à l'adresse de l'artiste, pour le retour du dossier en cas de non sélection.



INFORMATIONS PRATIQUES

Merci d'**ENVOYER** votre dossier **par la POSTE**
avant le 18 octobre 2019 (date limite)

Aucun envoi en recommandé ou Chronopost

À : **Association Les 111 des Arts – Chez Catherine Soubrier**
36 rue du bourg 59130 Lambersart

OU

Possibilité de le **remettre en main propre le 18 octobre** de 12h00 à 20h00
à **la Maison des Associations : 74, rue Royale 59800 Lille**

L'association décline toute responsabilité pour les dégâts causés lors des transports.
Les dossiers incomplets ou remis après la date limite ne seront pas retenus.

Contact :

Catherine Soubrier - **06 59 83 38 26** – Dominique Cronier **06 63 83 49 18**

✂.....

FICHE DE CANDIDATURE à remplir en double exemplaire : Un exemplaire à coller sur la couverture du dossier & **COMPLÉTER LES CHAMPS SUR ORDINATEUR**

& Un exemplaire à remettre dans le dossier **ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES TRÈS LISIBLEMENT**

NOM :		Prénom :	
Rue :			
CP :	Ville :		
Téléphone fixe :		Portable :	
E-mail :		Site Internet :	
NOM D'ARTISTE* :			
Technique(s) utilisée(s) :			
Fait le,		Signature :	
À :			

* Important : Tel que vous souhaitez le voir apparaître sur les panneaux et sur tout support de communication.